

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.153.2006.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT  
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)  
GENÈVE, 1 FÉVRIER 1991

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS AUX ANNEXES I ET II DE L'ACCORD<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.646.2005.TREATIES-1 du 19 août 2005 concernant les amendements proposés aux annexes I et II de l'Accord susmentionné, communique :

Au 19 février 2006, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la notification dépositaire susmentionnée, aucune objection à la proposition d'amendements n'avait été notifiée. En conséquence, les amendements proposés ont été réputés acceptés en vertu du paragraphe 4 de l'article 15 de l'Accord. Conformément au paragraphe 5 de l'article 15 de l'Accord, les amendements entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de la présente notification, soit le 20 mai 2006.

Le 20 février 2006

SJ

---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.646.2005.TREATIES-1 du 19 août 2005 (Proposition d'amendements aux annexes I et II)